



Mariage après un oqtf en cours

Par **sliliad**, le **29/11/2013** à **10:26**

bonjour JE viens d'exposé mon cas afin que je trouve une orientation ou des conseils voilà je suis rentré en france en novembre 2012 AVEC un visa touristique expiré le 10 janvier 2013
en mars 2013 j'étais interpellé avec enlèvement de passeport voilà
en novembre 2013 JE SUIS MARIÉ avec ma femme mais dans une autre mairie ,est que je peux aller déposé mon dossier direct dans la pref où elle habit vu que c'est là-bà où ils m'ont contrôlé une fois et mon oqtf en cours
si je rentre en algerie je peux revenir avec un visa regroupemet familiale
merci

Par **aguesseau**, le **29/11/2013** à **10:36**

bjr,
ma réponse est pour le cas où votre épouse est française.
le mariage avec une française donne droit automatiquement à un titre de séjour si vous êtes en situation régulière.
dans votre situation le mariage ne rend pas votre séjour régulier et n'annule pas l'OQTF.
le regroupement familial s'adresse à l'étranger qui veut faire venir sa famille en france ce qui n'est pas votre situation puisque votre épouse est française.
dans votre pays il vous faudra demander un visa conjoint de français.
cdt

Par **sliliad**, le **29/11/2013** à **11:02**

MERCI

OUI mon épouse est française

donc impossible que je me presente avant la fin de mon oqtf en préfecture ?

ET si je rentre an algerie donc je dois demandé visa conjoint de français ,?JE pense que sa va être long ??

MERCI